

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 16 septembre 2021

POINT SUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19 A LA REUNION

La couverture vaccinale progresse lentement encore cette semaine. Le nombre de premières injections est en recul constant depuis 7 semaines. Pourtant, pour enrayer l'épidémie, la vaccination est le seul moyen efficace disponible pour se prémunir le plus possible d'une infection à la Covid-19 et surtout contre les formes graves de la maladie. Les Réunionnais et en particulier les personnes vulnérables ne doivent plus attendre pour se faire vacciner. Il existe en effet très peu de contre-indications à la vaccination Covid-19. Parmi elles, l'allergie à l'un des constituants du vaccin est exceptionnelle.

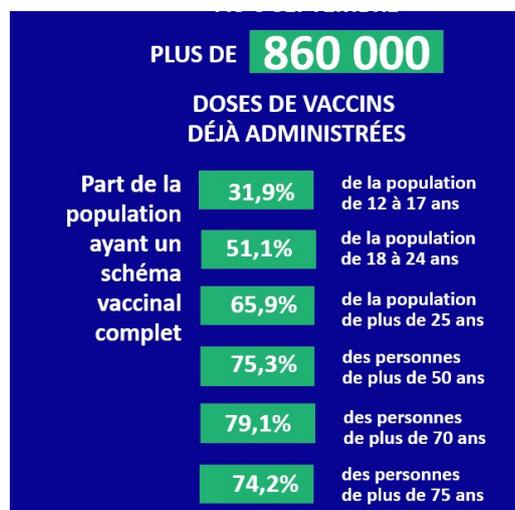
Au sein des EHPAD, la campagne de dose de rappel pour les résidents se déroulera à partir de la semaine prochaine. L'amélioration de la situation sanitaire associée à cette protection complémentaire contre la Covid-19 permet un assouplissement des règles sanitaires dans les établissements.

Pour permettre au plus grand nombre de se faire vacciner, un dixième centre de vaccination ouvre ses portes au centre-ville de Saint-Joseph le 20 septembre. Les opérations de proximité se poursuivent également dans les communes et les centres commerciaux de l'île.

Par ailleurs, l'ARS rappelle aux professionnels soumis à l'obligation vaccinale l'échéance du 15 octobre, date à laquelle ils devront présenter un schéma vaccinal complet. Au 15 septembre, plus de 95 % des personnels sont entrés dans le processus de vaccination ou disposent d'une exemption temporaire ou définitive au sein des établissements de santé. Dans les EHPAD, la couverture vaccinale en cours d'évaluation semble satisfaisante, avec environ une vingtaine de refus aujourd'hui identifiée de se faire vacciner et 2 suspensions prononcées au 16 septembre.

Les chiffres de la vaccination au 13 septembre 2021 :

- **860 412 doses** de vaccin ont été administrées
- **469 701 Réunionnais** ont pu bénéficier d'au moins une injection
- **Soit 66,9% de la population éligible** de La Réunion (54,9% de la population totale) à être entrée dans le processus de vaccination
- **Dont 423 442 Réunionnais** disposent d'un schéma vaccinal complet (deux injections Pfizer ou une injection au Janssen)
- **Soit 60,3% de la population éligible (12 ans et plus)** (49,5% de la population totale)
- **Au 6 septembre, seulement 62,8% des personnes ayant des comorbidités (diabète, obésité, ICC, dialysés, maladies respiratoires) ont un schéma vaccinal complet.**



Vaccination Covid-19 et allergies

Il existe très peu de contre-indications à la vaccination contre la Covid-19. Une allergie à l'un des constituants du vaccin est exceptionnelle. Cependant, en cas de doute, **il faut s'adresser à son médecin traitant en premier lieu**. Si le médecin l'estime nécessaire, il pourra demander un avis spécialisé à un allergologue.

En cas de contre-indication avérée à la vaccination, le médecin délivrera si cela est médicalement justifié, un certificat médical.

Campagne de dose de rappel dans les EHPAD et assouplissement des mesures de prévention

La campagne de dose de rappel avec le vaccin Pfizer pour les résidents au sein des EHPAD et des unités de soins longue durée (USLD) se déroulera à partir de la semaine prochaine selon les établissements. Ce sont près de 900 personnes âgées hébergées en EHPAD qui peuvent y prétendre dès à présent. Le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale dans son avis du 19 août 2021 recommande un délai d'au moins 6 mois entre la primo-vaccination et la dose de rappel, y compris dans le cas d'une infection survenue après la réalisation d'un schéma vaccinal complet.

L'amélioration de la situation sanitaire associée à cette protection complémentaire contre la Covid-19 permet un assouplissement des règles sanitaires dans les établissements pour personnes âgées :

- **Les visites des proches peuvent se faire sans rendez-vous, en chambre comme dans les espaces collectifs. L'accès des visiteurs à l'établissement est conditionné à la présentation d'un pass sanitaire**, sauf urgences et situations particulières. Elles seront organisées de façon à ce que la distanciation soit respectée avec les autres résidents/familles. Elles demeurent bien sûr interdites à toute personne sous le coup d'une obligation d'isolement et aux personnes cas contact de Covid-19.
- **Les sorties sont autorisées, sans limitation des activités collectives au retour** (sauf en cas de contact à risque), mais en maintenant les dépistages pour les résidents non vaccinés.
- **Les accueils de jour sont ouverts normalement**. Une vigilance particulière est consacrée au respect des gestes barrières dans le cadre des activités d'accueil de jour, notamment dans les accueils de jour adossés à un établissement d'hébergement.

Les gestes barrières, dont le port du masque, doivent continuer à être respectés par les résidents, professionnels et visiteurs extérieurs, quel que soit leur statut vaccinal, comme pour l'ensemble de la population. Ces gestes barrière sont rappelés à chaque visiteur à leur arrivée et sont affichés dans l'établissement : un registre de traçabilité est mis en place, dans lequel chaque visiteur inscrit à son arrivée ses nom et coordonnées ainsi que la date et l'heure de sa visite. Ce registre pourra être utilisé pour réaliser le contact tracing en cas d'apparition d'un cas dans l'établissement.

Point sur l'obligation vaccinale contre la Covid-19

Depuis le 15 septembre et jusqu'au 15 octobre inclus, les personnes soumises à l'obligation vaccinale sont autorisées à exercer en justifiant de l'administration d'au moins une des doses requises, et sous réserve de présenter le résultat d'un test négatif (RT-PCR, antigénique, autotest supervisé par un professionnel) toutes les 72h jusqu'à disposer d'un schéma vaccinal complet.

Au 15 septembre, environ 70 suspensions ont été prononcées au sein des établissements de santé, plus de 95 % des personnels sont entrés dans le processus de vaccination ou disposent d'une exemption temporaire ou définitive.

Dans les EHPAD, la couverture vaccinale en cours d'évaluation semble satisfaisante, avec environ une vingtaine de refus aujourd'hui identifiée de se faire vacciner et 2 suspensions prononcées au 16 septembre.

La continuité, la sécurité et la qualité des soins ont été assurés comme habituellement dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux. Seule la fermeture transitoire de 2 salles de bloc au CHU Nord peut être imputée au non-respect par certains personnels de l'obligation vaccinale.

Pour rappel, l'obligation vaccinale s'impose à tous les professionnels de santé exerçant en établissements de santé et médico-sociaux ou encore dans les associations de soins à domicile, et sans limite de durée. Les personnels actuellement en congés seront donc contrôlés à leur reprise et suspendus s'ils ne répondent pas à cette obligation.

Un nouveau centre de vaccination à Saint-Joseph

Un 4^{ème} centre de vaccination ouvre ses portes dans le Sud de l'île, à **Saint-Joseph, dès ce 20 septembre** :

A la Maison pour tous du centre-ville
27, rue Paul Demange 97480 Saint-Joseph
(à côté du lycée Pierre Poivre)

Les personnes de plus de 12 ans souhaitant se faire vacciner pourront s'y rendre, **avec ou sans rendez-vous** :

- du lundi au samedi de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30
- le dimanche de 8h30 à 13h

La prise de RDV reste privilégiée pour éviter toute attente :

- Sur Internet : www.sante.fr
- Par téléphone au **0262 720 404**

Planning des prochaines opérations de vaccination de proximité

Des opérations éphémères au plus près des Réunionnais :

- **A Saint-Leu :**

Le 17 septembre, à la Maison de quartier du Plate

- **A Sainte-Rose :**

Les 29 et 30 septembre, à la Mairie de Sainte-Rose

Prenez RDV au 02 62 724 720 ou sur www.sante.fr

Le VACCINOBUS poursuit son tour de l'île :

- **A Saint-Benoît :**

Les 17 et 18 septembre, au centre commercial de Carrefour

- **A Saint-Louis :**

Le 20 septembre, à La Rivière, en face de mairie annexe

- **A l'Entre Deux :**

Le 21 septembre, Place de la mairie

- **A Sainte-Marie :**

Du 22 au 24 septembre au centre commercial E.Leclerc La Réserve

Les opérations Vaccinobus permettent un accès plus simple à la vaccination, sans rendez-vous.